



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 54853

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la publication des décrets d'application de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. En effet, plus d'un an après l'entrée en vigueur de cette loi, de nombreux décrets d'application n'ont toujours pas été publiés, rendant ainsi de nombreuses dispositions inapplicables. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les échéances prévues par son ministère pour la publication de ces décrets.

## Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la publication des décrets d'application de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT). Le Gouvernement a souhaité que les décrets d'applications de la LOADDT fassent l'objet de concertations approfondies et notamment de plusieurs échanges avec le Conseil national d'aménagement et de développement du territoire (CNADT), permettant ainsi une publication des textes enrichie de cette concertation. La loi prévoyait dix décrets d'application, chiffre désormais ramené à neuf, après la publication de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 « solidarité et renouvellement urbain » qui, en organisant la cohérence entre « les pays dont la charte vise en priorité à préserver et requalifier le patrimoine naturel, paysager et culturel et à conforter les espaces agricoles et forestiers de territoires soumis à une forte pression d'urbanisation et d'artificialisation » et les schémas de cohérence territoriale (SCOT), a rendu caduque la publication d'un des deux décrets d'application de l'article 25 de la LOADDT. Sur neuf décrets, sept sont publiés, au 1er janvier 2001, dont celui sur les pays (JO n° 218 du 20 septembre 2000) et celui sur les agglomérations (JO n° 296 du 22 décembre 2000). Le décret concernant l'application de l'article 52 de la loi est prêt et sera soumis par le ministère de l'agriculture à la signature des ministres concernés. Seul le décret concernant l'article 30 fait encore l'objet d'un examen au conseil d'Etat, mais l'avancement de la procédure permet d'espérer une publication prochaine. La totalité des instruments d'application de la LOADDT sera donc très prochainement disponible. La question du décret concernant les schémas de services collectifs est d'une autre nature, puisqu'il ne s'agit pas d'un décret d'application proprement dit, mais d'un décret d'approbation de documents dont l'élaboration découlait de la LOADDT.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54853

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 décembre 2000, page 6787

**Réponse publiée le** : 19 février 2001, page 1100